

## **« Une belle conquête de l'esprit et du commerce » par Antoine Gallimard**

*En 2021, un peu plus de la moitié des Français ne sait pas que le prix d'un livre est le même partout en France. Antoine Gallimard rappelle l'importance de ce « pari » pour le prix unique, menacé de « périls ».*

Un sondage réalisé à l'issue du deuxième confinement a montré que, quarante ans après que la loi Lang a institué le prix unique du livre tel que figurant sur la couverture de chaque ouvrage, 53 % des Français âgés de plus de dix-huit ans pensent encore à tort que le prix d'un livre varie selon les régions, la période de l'année, la conjoncture économique ou les détaillants. Et cette méprise se constate chez les grands lecteurs comme chez les lecteurs occasionnels. C'est dire que cet anniversaire a toute sa raison d'être !

En lisant les témoignages et les études recueillis dans le nouveau volume proposé par la Fête de la librairie, publié sous l'impulsion de la libraire Marie-Rose Guarniéri et de l'association Verbes, il est difficile de ne pas se souvenir du titre que notre ami Jérôme Lindon, directeur des Éditions de Minuit, avait, en réponse à Pierre Nora, donné à un article du *Débat* publié quelques mois après l'adoption de la loi : « Le livre comme risque ». Oui, c'est bien de cela qu'il s'agissait alors, et non d'une simple querelle commerciale ; une vision du livre et de la culture était au cœur des débats politiques, interprofessionnels, intellectuels et médiatiques.

Un projet d'auteur n'est pas la répétition de mille autres qui l'ont précédé, mais bien un pari, une promesse qui n'a de sens que si elle a une chance raisonnable d'être entendue, reçue, comprise et discutée : « Ou bien le réseau de librairies de haut niveau se maintiendra, se rajeunira, se développera, et on peut parier qu'écrivains, chercheurs conserveront assez de lecteurs pour être édités à des prix raisonnables. Ou bien les bonnes librairies existantes se transformeront au fil des ans en succursales de banques ou de restaurants de fast-food, et aucune incitation gouvernementale ne pourra convaincre un éditeur, fût-il nationalisé, de publier des livres sans débouchés. » Et de conclure : « Peut-être parce que la seule vraie richesse des auteurs, des éditeurs, des libraires et des lecteurs est précisément cette envie d'investir. » Une phrase à la résonance forte !

Le livre est un risque, et la loi qui en régit le prix, et plus largement le commerce libre mais raisonné, fut aussi pleine de périls ! On ne saurait être trop reconnaissants à Jack Lang, dont c'était la première expérience gouvernementale, d'avoir œuvré si habilement, avec le président Mitterrand, à sa préparation et à son adoption, ainsi qu'à sa défense et à sa promotion dans le monde. Les éditeurs ont pu constater l'impact extrêmement positif de cette législation sur la vie du livre et sur la création littéraire.

J'ai eu la chance de pouvoir travailler, dans cette continuité, avec Jérôme Lindon et Michel Chodkiewicz à la création de l'Adelc en 1988, qui viendra conforter notre soutien interprofessionnel à la librairie de création en amplifiant les effets positifs de la loi de 1981 ; tout comme le label LiR (Librairie indépendante de Référence), instauré en 2007.

La loi sur le prix unique continue de requérir toute notre attention ; et l'affluence des lecteurs en librairie durant ces derniers mois, malgré toutes les contraintes pesant sur notre vie collective, renforce nos convictions. Certains veulent parfois remettre en cause ce dispositif législatif, comme le font les « marketplaces » qui créent à dessein une confusion entre livres neufs et livres « à l'état neuf ». Il faut donc rester vigilant ; d'autant qu'il y a un autre bienfait à la loi Lang : la responsabilité des éditeurs d'offrir une gamme large et diverse d'ouvrages, entre grands formats et livres au format de poche, pour le plus grand bénéfice des lecteurs et des auteurs. Bel anniversaire à cette loi qui chaque année nous rappelle ses vertus.

*Antoine Gallimard*

*« Le prix unique, une belle conquête de l'esprit et du commerce »*

*Que vive la loi unique du prix du livre ! La loi Lang a 40 ans*

*Association Verbes*

*2021*

*© Gallimard / Association Verbes, Paris, 2021*